

**DIRECTION  
DES  
RESSOURCES  
HUMAINES**

Accueil : 02 41 80 79 64  
Secrétariat : 02 41 80 78 37  
Fax : 02 41 80 79 39

Engagé dans une politique d'amélioration constante de la qualité, le Bureau de la Formation Permanente du CESAME poursuit son engagement dans la gestion des compétences et dans l'ingénierie de formation.

Cet engagement s'inscrit dans la politique qualité ISO 9001 de l'établissement.

Le CESAME est engagé dans son projet d'établissement et les orientations en matière de Formation Permanente sont alimentées par ses différentes composantes : le projet médical, le projet social (qui inclut les orientations pluriannuelles de formation continue), le projet de soins, le schéma directeur du système d'information ainsi que les volets qualité et gestion des risques.

Le service a identifié trois clients principaux et leurs besoins

- Le CESAME : la formation permanente est un outil d'accompagnement du changement qui doit aider à la réalisation du projet d'établissement.
- Les cadres : responsables de la gestion des compétences de leurs équipes.
- Les agents : acteurs de leur parcours et de leur projet professionnel.

Le périmètre de certification comprend les formations inscrites au plan intra et au plan extra.

Au regard des trois grands axes de la politique qualité ISO 9001 du CESAME, le Bureau de la Formation Permanente a défini des objectifs déclinés en objectifs opérationnels.

1. Améliorer la prise en charge des patients en renforçant la culture de la gestion des risques :
  - Garantir la qualité des formations réalisées en mesurant le degré de satisfaction des agents.

Le degré de satisfaction des agents est mesuré et les non-conformités sont traitées. Le service vise à améliorer la qualité des prestations réalisées par nos formateurs internes.

- Poursuivre la mise en œuvre de la politique qualité au service d'une utilisation efficiente des crédits dévolus à la formation permanente.

Pour cela, le service s'assure du bon déroulement des processus et de leur mise en œuvre effective, améliore les prestations fournies en réajustant la politique qualité et garantit l'adéquation de la politique qualité avec la réglementation

2. Améliorer les conditions de vie des professionnels :
  - Poursuivre l'amélioration du recueil des besoins de formation des agents en s'appuyant sur les entretiens annuels de bilan et d'évolution.
  - Les attentes des agents sont prises en compte et les agents sont accompagnés dans l'élaboration de leur projet. Développer la lisibilité des informations relatives au fonctionnement du Bureau de la Formation Permanente auprès des agents.

Le service décrit et diffuse sur Intranet les modalités de fonctionnement de la formation permanente et utilise les moyens de communication du CESAME pour améliorer la lisibilité du dispositif.

3. Améliorer nos pratiques en matière de développement durable et tendre vers une démarche efficiente :
  - Proposer des formations sur le thème du développement durable

Le 22 février 2018

Le directeur des Ressources Humaines

Adrien OGER